

# L'ESSENTIEL DU TRIMESTRE

**OMCT**  
Réseau SOS-Torture

السناد  
**sanad**  
Centre de Conseil OMCT  
مركز للتوجيه OMCT

## ÉDITO ■

Le premier trimestre 2026 a été marqué par une escalade des violences dans la région. Il a aussi vu **une contestation toujours plus ouverte des règles fondamentales du droit international.**

Lorsque des dirigeants contestent publiquement les règles ou suggèrent qu'elles pourraient être ignorées, ils contribuent à banaliser leur transgression. Or, **quand les normes censées limiter l'usage de la force perdent leur autorité, les pratiques répressives se normalisent.**

C'est précisément pour répondre à cette réalité que des programmes comme SANAD existent. En se tenant aux côtés des victimes de torture et mauvais traitements et de leur famille, en documentant les violations subies et en les accompagnant dans la durée devant les juridictions nationales et internationales, SANAD agit à plusieurs niveaux : **réparer, faire respecter les garanties prévues par le droit, et défendre les mécanismes de protection universelle.**



“ Si j'ai eu le courage de porter plainte contre des agents publics, c'est

parce que je savais que je ne les affronterai pas seul, que SANAD serait à mes côtés. ”

**33 NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DURANT CE TRIMESTRE**

& 23 VICTIMES DIRECTES  
10 VICTIMES INDIRECTES

## TENDANCES TORTIONNAIRES



- 15 % cas de torture et mauvais traitements par la police
- 35 % cas de torture et mauvais traitements en prison
- 30 % cas de mort suspecte
- 15 % cas de défenseurs des droits humains victimes de harcèlement policier, administratif et/ou judiciaire
- 5 % cas de harcèlement policier en lien avec le fichage

# 02 ■ SANAD ELHAQ

## CONTENTIEUX EN MATIÈRE DE MORTS SUSPECTES



Au cours du dernier trimestre, SANAD Elhaq est intervenu dans différents dossiers relatifs aux conditions de détention, aux violences policières et au harcèlement administratif. Une attention particulière est portée ici au contentieux des morts suspectes qui constitue **un enjeu majeur dans la lutte contre l'impunité**. Plusieurs actions ont été engagées dans ce cadre : réouverture d'enquêtes classées, accès à des éléments de preuve et relance de procédures restées au point mort. Dans une première affaire, concernant un jeune détenu décédé dans des circonstances troubles après son placement en détention provisoire, SANAD a obtenu la **réouverture d'une enquête initialement classée comme mort naturelle**. Grâce à l'intervention de l'avocate mandatée, une commission rogatoire a été délivrée et une **exhumation du corps** a été ordonnée puis réalisée en présence de la famille. Cette démarche constitue une avancée déterminante dans la recherche de la vérité, en **permettant enfin la réalisation d'une autopsie et la collecte d'éléments médico-légaux déterminants**.



Parallèlement, SANAD Elhaq a engagé des actions pour garantir l'accès à des preuves essentielles dans d'autres dossiers. Dans une affaire récente de décès survenu après une détention marquée par des violences, une ordonnance judiciaire a été obtenue afin d'accéder au dossier **médical hospitalier de la victime**. L'exploitation de cette documentation représente une étape clé pour **établir les causes réelles du décès et documenter d'éventuelles responsabilités**.

Une autre procédure, ouverte depuis plusieurs années à la suite d'un décès survenu en garde à vue, a connu une avancée significative. **Après une longue période d'inertie, une décision de mise en accusation a finalement été rendue à l'encontre de plusieurs agents**. Cette évolution marque un tournant important, même si des obstacles persistent, notamment en raison du manque de coopération des autorités dans la localisation des personnes mises en cause.



Enfin, face à la stagnation de certaines enquêtes pénales, SANAD a développé **des stratégies alternatives** en mobilisant d'autres voies de recours. Des actions indemnitaires ont ainsi été introduites devant les juridictions administratives, et des plaintes disciplinaires ont été déposées afin d'engager la responsabilité des institutions concernées.

Ces actions visent à **rompre le silence entourant les morts suspects, à garantir l'accès à la vérité pour les familles et à renforcer la redevabilité des institutions**.

## 03

## ■ SANAD CARE

## INTÉGRER LA DIMENSION DE GENRE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

En Tunisie, l'affaiblissement de l'État de droit, la précarité socio-économique et la restriction progressive de l'espace civique créent un environnement où les garanties fondamentales sont fragilisées. Dans ce contexte, **les femmes sont particulièrement exposées à des formes spécifiques de violences** en raison de normes sociales, de rapports de pouvoir et de rôles genrés.

Dans le champ d'intervention de SANAD, les femmes peuvent être confrontées à la torture et aux mauvais traitements de manière directe ou indirecte. **Les victimes directes peuvent subir des atteintes à l'intégrité et à la dignité liées au genre, des menaces visant leur réputation ou du harcèlement.**

Amel, qui vit dans une petite ville, a été agressée physiquement et verbalement dans un poste de police : elle a été poussée au sol, frappée et traînée par son hijab, tandis que ses deux filles étaient saisies par les cheveux, giflées et menottées devant elle. Quatre ans après les faits, elle souffre encore de symptômes de stress aigu et bénéficie d'un accompagnement psychologique étroit assuré par SANAD Care.



Ces violences peuvent également toucher des femmes impliquées dans la défense des droits humains. Leur activisme les expose à **des formes spécifiques de répression qui visent à les dissuader de s'exprimer.**

Houria a souffert pendant sa détention de **mauvais traitements visant à l'atteindre dans sa féminité**, notamment des attouchements inappropriés lors d'une fouille à nu imposée par des gardiennes. Elle a aussi été contrainte de porter le sefseri, voile historiquement associé aux femmes accusées dans des affaires de mœurs. L'imposition de ce vêtement s'inscrit dans une logique de stigmatisation et d'humiliation, en la renvoyant symboliquement à une image socialement dévalorisée.

Les conséquences des violations affectent également de nombreuses femmes de manière indirecte. **Lorsque leurs proches sont détenus, elles se retrouvent seules à assumer la charge économique du foyer, les démarches administratives et judiciaires ainsi que le soin aux enfants.**



Le mari d'Hana est décédé en détention dans des circonstances non élucidées. Depuis, **elle décrit un sentiment d'insécurité diffus, des difficultés à rester seule le soir, une appréhension face aux démarches administratives et un retrait progressif de la vie sociale.** Seule avec ses jeunes enfants, elle doit faire face à la précarité et aux responsabilités quotidiennes, avec l'appui social proposé par SANAD Care.

Le programme met en œuvre une approche centrée sur les survivant·e·s, fondée sur le respect de l'autonomie, la confidentialité, la sécurité et l'absence de jugement. Elle vise à **s'assurer de la prise en compte de tous les facteurs de vulnérabilité, garantir que les personnes accompagnées conservent le contrôle sur les démarches engagées, que les interventions ne les exposent pas à de nouveaux risques et qu'elles aient un impact concret et immédiat sur leur vie.** SANAD contribue ainsi à une meilleure documentation des impacts différenciés de la torture et des mauvais traitements et renforce l'égalité dans l'accompagnement proposé.

# 04 . RÉCIT D'ACCOMPAGNEMENT

## DÉMARCHE ACTUELLE

Dans la continuité de cet accompagnement, de nouvelles étapes ont été engagées au cours de ce trimestre.

**Un binôme composé d'un psychologue et d'un médecin a été désigné par SANAD pour réaliser une expertise médico-légale conformément au Protocole d'Istanbul, mobilisant de manière coordonnée les différentes expertises du programme.**

Sur le plan médical, l'analyse s'est appuyée sur les constats médicaux initiaux (CMI), les photos des blessures et les témoignages d'Amel et de ses filles. Le rapport final documente précisément les ecchymoses sur le visage, les rougeurs au cou et les écorchures sur les bras constatées à sa sortie de garde à vue.

Sur le plan psychologique, il relève des symptômes de stress aigu, notamment des réactions de peur et de vigilance accrue, des difficultés à dormir et des manifestations anxieuses lors de la narration des faits. L'exposition à l'agression de ses filles a contribué à un sentiment de revictimisation chez Amel. Ces éléments permettent d'étayer la dimension psychique des violences subies et constituent un élément central pour soutenir la qualification des faits et étayer les recours judiciaires engagés.

**Le parcours d'Amel illustre la continuité de l'accompagnement et la complémentarité des interventions. En articulant appuis juridique, médico-psychologique et socio-économique, SANAD centre son action sur les personnes afin de défendre leurs droits et leur dignité, tout en soutenant leur capacité à se reconstruire et à se projeter dans l'avenir.**

**Ce travail s'inscrit dans un contexte où les standards du Protocole d'Istanbul en matière de qualité et d'accessibilité de la preuve médicale et médico-légale restent inégalement appliqués en Tunisie, ce qui affecte la manière dont ces éléments sont produits et utilisés dans les enquêtes judiciaires. L'intervention de SANAD contribue ainsi à renforcer la qualité de la documentation et à soutenir des investigations plus rigoureuses.**

## “ AMEL, ACCOMPAGNÉE PAR SANAD DEPUIS 2022

**Amel, accompagnée par SANAD depuis 2022, a été victime d'agressions physiques et verbales dans un poste de police. Elle a été poussée au sol, frappée, et ses deux filles ont également été agressées et menottées.**

Depuis, SANAD poursuit son accompagnement, en fonction de l'évolution de sa situation et de ses besoins. Comme souvent dans ce type de parcours, le temps judiciaire et celui de la reconstruction s'inscrivent dans un processus long, nécessitant un suivi continu.



### CE QUE SANAD ELHAQ A FAIT

SANAD Elhaq s'est mobilisé sur le volet juridique : la violence qu'a subie Amel a été considérée comme pouvant relever de la torture au regard de l'article 101 du code pénal, compte tenu de la douleur infligée intentionnellement par un agent public dans le cadre de ses fonctions. Un avocat du réseau a été mandaté et les faits ont donné lieu à plusieurs plaintes, inscrivant l'action dans un processus judiciaire suivi.

### CE QUE SANAD CARE A FAIT

En parallèle, SANAD Care a mis en place un accompagnement médico-psychosocial. Amel a bénéficié d'un suivi médical pour les séquelles des violences subies et ses maladies chroniques, ainsi que d'un suivi psychologique régulier, ajusté dans le temps, pour l'aider à surmonter les traumatismes liés aux agressions. Ses filles ont également été prises en compte dans cet accompagnement, afin de répondre aux effets de l'exposition à la violence au sein du cadre familial.



Un projet économique a été progressivement construit avec Amel afin de lui assurer un revenu stable et couvrir ses dépenses quotidiennes. Ce soutien vise à renforcer son autonomie et à restaurer des conditions de vie plus sécurisantes, essentielles à son équilibre et à celui de sa famille.

# 05 ■ ACTUALITÉS DU TRIMESTRE

## MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS UNE APPROCHE GLOBALE ET STRUCTURÉE

Une stratégie annuelle d'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant a été adoptée par SANAD ce trimestre. Elle repose sur quatre axes complémentaires : le renforcement des capacités afin d'ancrer l'intérêt supérieur de l'enfant dans les pratiques professionnelles ; l'adaptation de l'assistance aux besoins spécifiques des enfants ; la documentation des impacts des violations sur les mineurs ; et l'accompagnement des parents pour prévenir les violations et limiter les effets intergénérationnels des traumatismes. Cette approche vise à améliorer durablement la prise en charge des enfants dans le cadre du programme.

## CERTIFICAT MÉDICAL INITIAL UN OUTIL CLÉ DANS LE PARCOURS DE JUSTICE DES VICTIMES

Dans le traitement judiciaire des faits de torture et de mauvais traitements, la qualité de la documentation est déterminante. Le Certificat Médical Initial (CMI) occupe à cet égard une place essentielle : il contribue à objectiver les séquelles physiques et psychologiques des violences.

Dans ce contexte, un atelier a été organisé en février, en partenariat avec l'Organisation tunisienne des jeunes médecins, à destination de médecins urgentistes. Il a porté sur les exigences de rédaction du CMI et sa portée dans les procédures pénales. Un guide pratique a été mis à disposition des participant·e·s afin de soutenir leur rôle dans la documentation des cas, en accord avec les standards du Protocole d'Istanbul.



## RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'AVOCAT·E·S SANAD ELHAQ

SANAD Elhaq a réuni, durant deux jours en janvier, les 17 nouveaux·elles avocat·e·s de son réseau pour partager son approche stratégique du contentieux en matière de torture et de mauvais traitements. Fondée dans l'expérience de terrain et une documentation rigoureuse, celle-ci vise à articuler standards internationaux et réalités propres au contexte tunisien. Ces travaux ont permis d'examiner plusieurs enjeux structurants de la pratique contentieuse et de discuter des défis liés à la preuve, à la qualification juridique des violations, à l'exécution des décisions de justice et à la place de la documentation médico-légale.

## TRAVAIL PARTENARIAL

SANAD a signé ce trimestre une nouvelle convention de partenariat avec **Psychologues du monde - Tunisie** afin d'améliorer la coordination et la qualité de l'accompagnement psychologique des victimes, en partageant des informations et en organisant des sessions de supervision et de formation, tout en soutenant un plaidoyer commun sur l'impact psychologique de la torture.

